

## **CHARTE D'UTILISATION DES ÉCRANS DE SALLE D'ATTENTE ET DE LA PLATEFORME VIDEO PREV SANTE (VPS)**

L'Agence régionale santé des Hauts-de-France finance les écrans de salle d'attente des MSP des Hauts-de-France et met à disposition gratuitement sa plateforme Vidéo Prév Santé (VPS) aux structures respectant la charte d'utilisation suivante.

**Pour la Maison de Santé :**

**Adresse :**

**Numéro de finess :**

**Le président / la présidente de la SISA :**

s'engage à respecter la charte d'utilisation des écrans de salle d'attente financés par l'Agence Régionale Santé Hauts-de-France, à savoir :

- Diffuser des messages de prévention et de promotion de la santé provenant du téléchargement de vidéos de la plateforme de stockage Vidéo Prév Santé (VPS) mise à disposition par l'ARS Hauts-de-France (<https://videoprev.arshdf.fr>) ;
- Autrement, ne diffuser que des informations relatives au fonctionnement de la MSP ou à l'actualité sanitaire ;
- Ne pas diffuser de messages à caractère publicitaire (industrie pharmaceutique, commerces locaux, etc), syndical ou politique.

**Pour la MSP de**

**Le président / la présidente de la SISA**